



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de
SEINE ET MARNE

Arrondissement de
TORCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JANVIER 2016

Le lundi 11 janvier 2016 à 18h30, les Membres du CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqués en séance le 24/12/15, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur RABASTE, Maire.

Etaient présents :

M. Brice Rabaste, Mme Colette Boissot, M. Alain Mamou, Mme Claudine Thomas, M. Jacques Philippon, Mme Céline Netthavongs, M. Pierre Barban, Mme Audrey Duchesne, Mme Michèle Dengreville, M. François-Xavier Binvel, Mme Nicole Saunier, M. Christian Quantin, M. Marcel Petit, Mme Martine Broyon, Mme Monique Sibani, M. Philippe Maury, M. Olivier Savin, Mme Nathalie Dubois, M. Christian Couturier, M. Charles Aronica, M. Laurent Dilouya, Mme Angela Avond, M. Stéphane Bossy, M. Franck Billard, Mme Catherine Morio, Mme Lydie Autreux, M. Paul Athuil, Mme Isabelle Guilloteau, M. Frank Mouly, M. Emeric Brehier, Mme Lucia Pereira, M. Alain Tapprest, Mme Béatrice Troussard, Mme Cécile Goutmann, M. Jacky Hadji, M. Mohammed Yenbou.

Ont remis pouvoir :

M. Benoît Breyse à Mme Colette Boissot, M. Guillaume Segala à M. François-Xavier Binvel, Mme Gabrielle Marquez Garrido à Mme Nicole Saunier, M. Alain Senechal à M. Jacques Philippon, Mme Marie-Claude Saulais à M. Christian Quantin, Mme Nathalie Le Nevanic à Mme Michèle Dengreville, Mme Sylvia Guillaume à Mme Claudine Thomas, Mme Victoria Pavan à Mme Audrey Duchesne, Mme Annie Ferri à Mme Isabelle Guilloteau.

Secrétaire de séance : Mme Audrey Duchesne

Désignation des représentants de la nouvelle Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne

Monsieur le Maire : « Bonsoir à tous. Nous allons commencer ce Conseil Municipal. Je vous invite à prendre place.

Tout d'abord, permettez-moi de souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous une très bonne et heureuse année. Sachons la placer sous le signe de la convivialité, du partage, de la solidarité et de l'envie. Je souhaite une réussite à toutes les entreprises que nous pourrions mener ensemble.

Vous savez qu'il s'agit d'un Conseil Municipal un peu extraordinaire, nous devons le réaliser et le conduire de la même manière que tous les autres. Tous les membres de ce conseil sont soit présents, soit représentés. Je vous en remercie.

L'ordre du jour comporte un point unique qui concerne la désignation des représentants de la nouvelle Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne. La dernière fois, nous avons mis ce point à l'ordre du jour sous réserve de la publication de l'arrêté du préfet de Région. Cela a été fait depuis. Nous allons donc procéder à une élection des différentes listes pour pourvoir les 16 sièges dont notre ville dispose. Permettez-moi juste une petite remarque en préambule et sans polémique aucune.

Vous le savez, cette nouvelle agglomération voit le jour à partir du 1^{er} janvier 2016 ; elle sera effective a priori à partir du 20 janvier 2016 et se dotera d'une nouvelle gouvernance, si j'ose dire.

Ce n'est pas forcément le schéma que nous souhaitions, je n'y reviendrai pas, que ce soit en matière de tempo ou en matière de périmètre. Je l'avais dit dans cette enceinte il y a un peu plus d'un an, et certains d'entre vous, opposition et majorité, avaient partagé ce sentiment, qu'il était effectivement difficile de construire de nouvelles agglomérations un peu à marche forcée et dans un contexte qui faisait suite à des élections municipales qui venaient d'avoir lieu. Même si la loi était connue par ailleurs, il est toujours difficile de lancer un tel projet en très peu de temps.

Nous n'étions pas non plus favorables à ce périmètre qui n'était pas spécialement celui que nous souhaitions. Nous savons qu'il a été construit aussi pour des raisons politiques, complexes d'ailleurs et qui dépassent parfois même le clivage politique. Cependant, à partir du moment où cette agglomération voit le jour, que la loi nous oblige, nous contraint, et qu'elle dispose de la mise en place de cette nouvelle coopération intercommunale avec un nouveau périmètre qui s'applique à partir du 1^{er} janvier, nous avons estimé, malgré nos réserves et nos réticences sur le sujet, qu'il était de notre devoir en tant que conseillers municipaux, en tant que maire pour ce qui me concerne, de travailler dans l'intérêt des habitants de notre secteur, de travailler dans l'intérêt de nos collectivités et de faire en sorte que tout cela se passe pour le mieux avec des projets qui doivent continuer.

Nous avons vraiment à cœur de faire en sorte que pour le personnel de ces trois agglomérations qui sont fusionnées, Brie Francilienne, Val Maubuée-Marne-la-Vallée et Marne-et-Chantereine, cela se passe au mieux. Ce n'est pas simple puisque cela se passe dans des conditions un peu rapides. Nous avons souhaité avec les élus nous rapprocher dans les meilleures conditions possibles une fois que le périmètre serait acté et malgré le contexte compliqué de ce calendrier très contraint.

Nous allons donc délibérer ce soir comme la loi le prévoit et de bon cœur, parce qu'il est nécessaire de le faire, moins pour Chelles que pour d'autres. Vous savez que Chelles passe de 19 conseillers communautaires à 16 et certaines communes de notre agglomération, comme Courtry ou Brou sur Chantereine ou même Vaires, voient leur représentation se réduire considérablement, puisque Courtry passe de 7 à 1, Brou de 7 à 1, Vaires de 10 à 4, ce qui n'est pas sans causer certains problèmes. Chelles se réduit moins.

On va délibérer ce soir dans une incertitude juridique, une nouvelle fois, puisque les conseillers communautaires que nous allons désigner le seront selon la loi, mais cette loi est remise en cause par un certain nombre de recours qui ont lieu dans notre département, notamment sur la contradiction qu'elle peut représenter : les conseillers communautaires ont été élus en 2014, il est compliqué de pouvoir annuler d'une certaine manière leur élection.

Le but n'est pas de projeter ici un débat qui va avoir lieu au Conseil Constitutionnel et qui inquiète le gouvernement, les parlementaires, mais aussi la préfecture. Je voulais juste pour votre parfaite information vous dire qu'encore une fois la précipitation dans laquelle nous devons nous prononcer pour ces fusions d'agglomérations n'était pas nécessaire.

Nous allons travailler à 100 %, le cœur à l'ouvrage, avec l'envie de réussir pour nos territoires. Il est nécessaire que cette nouvelle agglomération réussisse, nous y mettrons toute notre énergie et je vous en fais le serment. Néanmoins, nous pouvons regretter encore une fois que cette agglomération qui comptera 230 000 habitants soit créée avec précipitation alors que ce n'était pas nécessaire, il n'y avait pas péril en la demeure. Si nous avions évité, y compris au Parlement, de nous précipiter sur ce genre de loi, nous aurions évité bien des contraintes, bien des difficultés et bien des inquiétudes à la fois pour le personnel et pour les élus.

J'ajoute que ce genre de changement et de difficultés ne font que ralentir des projets pour le bien de nos concitoyens.

Nous avons reçu deux listes, la première issue de la majorité après un appel au groupe et issue de la liste Chelles notre Réussite, et la seconde issue de la liste Unis pour Chelles, qui rassemble les groupes Front de gauche et Unis pour Chelles.

Nous allons vous distribuer les bulletins pour chacune des deux listes ainsi qu'un bulletin blanc. L'urne va ensuite circuler pour permettre à chacun de voter et nous procéderons au dépouillement, au comptage des voix et à la déclaration des élus.

Pendant la distribution des bulletins de vote, je vais vous lire les listes :

- Les candidats de la liste Unis pour Chelles soutenue par les deux groupes Front de gauche et Unis pour Chelles :

- . Madame Isabelle Guilloteau,
- . Madame Lydie Autreux,
- . Monsieur Emeric Brehier,
- . Monsieur Paul Athuil.

Je rappelle pour chacune et chacun d'entre vous que seuls pouvaient être candidats, et c'est le cas ici, des conseillers communautaires sortants et en cas de démission de l'un de ceux qui sera élu, ce sera au Conseil Municipal de redésigner des membres.

- Les candidats de la liste Chelles notre Réussite, groupe majoritaire :

- . Monsieur Brice Rabaste,
- . Madame Colette Boissot,
- . Monsieur François-Xavier Binvel,
- . Madame Claudine Thomas,
- . Monsieur Jacques Philippon,
- . Monsieur Alain Mamou,
- . Madame Céline Netthavongs,
- . Madame Audrey Duchesne,
- . Madame Michèle Dengreville,
- . Madame Nicole Saunier,
- . Monsieur Christian Quantin,
- . Madame Catherine Morio,
- . Monsieur Guillaume Segala,
- . Monsieur Pierre Barban.

Pour ceux qui ont des pouvoirs, vérifiez bien auprès de Madame Bredin que c'est bien signalé, pour que chacun puisse procéder au vote.

Je rappelle qu'ont donné pouvoir Monsieur Breysse à Madame Boissot, Monsieur Segala à Monsieur Binvel, Madame Marquez à Madame Saunier, Madame Guillaume à Madame Thomas, Madame Pavan à Madame Duchesne, Monsieur Senechal à Monsieur Philippon, Madame Saulais à Monsieur Quantin, Madame Le Nevanic à Madame Dengreville et enfin Madame Ferri à Madame Guilloteau. Les personnes que je viens de citer doivent avoir deux bulletins.

Si tout le monde est prêt, je pense que l'urne peut circuler, c'est ce qui va être le plus long pendant ce Conseil Municipal !

L'urne est mise en circulation auprès des élus

Tout le monde a pu voter. Nous allons donc procéder au dépouillement. Il faut respecter le formalisme. Nous avons bien 45 bulletins.

Voici les résultats :

Pouvaient prendre part au vote : 45 conseillers municipaux.

Nombre de suffrages exprimés ou bulletins trouvés dans l'urne : 45

Nombre de bulletins blancs : 2

Liste des candidats Unis pour Chelles : 9.

Liste des candidats Chelles notre Réussite : 34.

On attribue donc des sièges arrondis à l'entier inférieur à chaque liste, 12 sièges pour la liste Chelles notre Réussite et 3 sièges pour la liste Unis pour Chelles.

Le nombre total après attribution des sièges restants à la plus forte moyenne :

- Liste Chelles notre Réussite : 13.
- Liste Unis pour Chelles : 3.

Sont donc déclarés élus :

- Au titre de la liste Chelles notre Réussite :

- . Monsieur Brice Rabaste,
- . Madame Colette Boissot,
- . Monsieur François-Xavier Binvel,
- . Madame Claudine Thomas,
- . Monsieur Jacques Philippon,
- . Monsieur Alain Mamou,
- . Madame Céline Netthavongs,
- . Madame Audrey Duchesne,
- . Madame Michèle Dengreville,
- . Madame Nicole Saunier,
- . Monsieur Christian Quantin,
- . Madame Catherine Morio,
- . Monsieur Guillaume Segala,

- Au titre de la liste Unis pour Chelles :

- . Madame Isabelle Guilloteau,
- . Madame Lydie Autreux,
- . Monsieur Emeric Brehier,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (45 pour)

- Considérant les listes de candidatures aux postes de conseillers communautaires de la Communauté d'Agglomération "Paris - Vallée de la Marne" suivantes :

- La liste « Chelles notre réussite » :

- 1 - M. Brice RABASTE
- 2 - Mme Colette BOISSOT
- 3 - M. François-Xavier BINVEL
- 4 - Mme Claudine THOMAS
- 5 - M. Jacques PHILIPPON
- 6 - M. Alain MAMOU
- 7 - Mme Céline NETTHAVONGS
- 8 - Mme Audrey DUCHESNE
- 9 - Mme Michèle DENGREVILLE
- 10 - Mme Nicole SAUNIER
- 11 - M. Christian QUANTIN
- 12 - Mme Catherine MORIO
- 13 - M. Guillaume SEGALA
- 14 - M. Pierre BARBAN

- La liste « Unis pour Chelles » :

- 1 - Mme Isabelle GUILLOTEAU
- 2 - Mme Lydie AUTREUX
- 3 - M. Emeric BREHIER
- 4 - M. Paul ATHUIL

PROCEDE à l'élection des 16 conseillers communautaires au scrutin secret :

Nombre de votants :	45
Nombre de bulletins blancs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	43
Quotient électoral :	2.6875

Nombre de voix obtenues par liste :

Liste « Chelles notre réussite » :	34
Liste « Unis pour Chelles » :	9

Nombre total de sièges obtenus par liste, après la répartition à la plus forte moyenne :

Liste « Chelles notre réussite » :	13
Liste « Unis pour Chelles » :	3

ELIT les conseillers communautaires :

M. Brice RABASTE
Mme Colette BOISSOT
M. François-Xavier BINVEL
Mme Claudine THOMAS
M. Jacques PHILIPPON
M. Alain MAMOU
Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Audrey DUCHESNE
Mme Michèle DENGREVILLE
Mme Nicole SAUNIER
M. Christian QUANTIN
Mme Catherine MORIO
M. Guillaume SEGALA
Mme Isabelle GUILLOTEAU
Mme Lydie AUTREUX
M. Emeric BREHIER

Je vous remercie pour la participation à ce scrutin conforme à l'équilibre proportionnel des groupes. Je souhaite beaucoup de bonheur et de travail à ceux qui vont siéger dans cette instance et je vous donne désormais rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal, le 9 février.

Je vous remercie et je vous souhaite à nouveau une bonne année et j'espère vous retrouver nombreux demain lors de la cérémonie des vœux à la population au Centre culturel ».

La séance est levée à 18 h 47.